

Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly

Formulaire d'inscription terrain de jeux - Été 2017

Inscription

*Un formulaire par enfant



Nom de l'enfant :	Prénom :
Date de naissance :	Âge :
Adresse :	Ville :
Code postal :	Téléphone :
Numéro d'assurance-maladie :	Expiration :

Coordonnées des parents

Mère

Père

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphone maison :	Téléphone maison :
Téléphone bureau :	Téléphone bureau :
Téléphone cellulaire :	Téléphone cellulaire :
Téléphone autre :	Téléphone autre :
Courriel :	Courriel :

Tarification

Inscription sans service de garde

Les prix d'inscriptions ci-dessous sont les prix pour 8 semaines de terrain de jeux.

1 enfant	160\$
2 enfants	305\$
3 enfants	435\$

*Le coût des sorties et activités spéciales n'est pas compris dans cette tarification.

Les inscriptions se prendront jusqu'au 3 mars 2017. Un dépôt de 50\$ (non-remboursable) devra être payé lors de l'inscription et sera déduit de la balance, payable avant le 16 juin 2017.

Aucun remboursement ne sera fait dès que le terrain de jeux aura débuté.

Avec service de garde

Un service de garde sera offert du lundi au vendredi de 7h00 à 9h00, le midi de 12h00 à 13h00 (gratuit) et le soir de 16h00 à 17h30.

Le coût est de 25\$ par semaine payable avant le 16 juin 2017. Prix spécial pour 8 semaines : 175\$.

*Un montant de 5\$ sera chargé par tranche de 15 minutes de retard.

Veuillez cocher les semaines où vos enfants seront présents au service de garde :

26 juin	3 juillet	10 juillet	17 juillet	24 juillet	31 juillet	7 août	14 août

Le paiement de l'inscription pourra se faire en argent comptant ou par chèque à l'ordre de :
Municipalité de Saint-Janvier-de-Joly.

Il est possible de l'envoyer par la poste ou de le faire en personne au bureau municipal : 729 rue des Loisirs, Saint-Janvier-de-Joly, G0S 1M0.

Les activités du terrain de jeux seront centralisées sur le terrain des Loisirs de Joly, au 733 rue des Loisirs. Pour les journées de pluie, le sous-sol de l'église sera aussi à la disponibilité du terrain de jeux.

Renseignements médicaux

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant, l'organisation doit être informée des problèmes de santé qui peuvent nécessiter une intervention d'urgence au terrain de jeux ou lors d'une sortie.

Nom du médecin de famille :	Téléphone :
Allergies :	
Problèmes médicaux :	Médicaments et posologie :

*Dans le cas où vous désirez que le personnel animateur administre un médicament à votre enfant, vous devez signer une feuille d'autorisation disponible au bureau municipal et la remettre au responsable du terrain de jeux.

En cas d'urgence (Si les parents ne sont pas joignables) les personnes autorisées sont :

Nom et prénom :	Nom et prénom :
Lien :	Lien :
Téléphone :	Téléphone :

*Un rapport de blessure sera complété pour informer les parents.

En cas d'urgence, j'autorise le personnel de la municipalité à faire transporter mon enfant par véhicule d'urgence dans un centre (hôpital ou clinique) afin de lui prodiguer les soins nécessaires. De plus, s'il est impossible de rejoindre les parents, j'autorise le médecin à donner tous les soins médicaux requis par l'état de mon enfant, incluant la pratique d'une intervention chirurgicale, des injections, l'anesthésie, l'hospitalisation, etc. J'assume en tant que tuteur légal les frais engendrés par ces soins.

Signature : _____ Date : _____

Autorisations parentales

Photos et images vidéo

Au cours de l'été, les jeunes du terrain de jeux seront photographiés pendant les activités pour nos différents documents promotionnels, j'accepte donc que la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly se réserve le droit de les utiliser. Je comprends également que ni moi, ni mon enfant ne pouvons, en aucune façon, être rémunérés pour cette publicité.

Je refuse l'énoncé ci-dessus

Signature : _____ Date: _____

Autorisation pour le départ de l'enfant à pied ou en vélo

J'autorise mon enfant à revenir seul à la maison à pied ou à vélo.

Mon enfant doit attendre qu'on vienne le ou la chercher en fin de journée.

Personnes autorisées à venir chercher les enfants autres que les parents :

Nom : _____ Nom : _____

Lien : _____ Lien : _____

Signature : _____ Date : _____

Crème solaire

Je m'assure que mon enfant possède une crème solaire dans son sac identifiée à son nom afin d'éviter les blessures causées par un coup de soleil. Je m'assure de lui mettre de la crème le matin avant le terrain de jeux et j'autorise les moniteurs (trices) à remettre de la crème solaire à mon enfant en cas de besoin.

Je refuse qu'un moniteur (trice) applique de la crème solaire sur la peau de mon enfant.

Signature : _____ Date : _____

Autorisations (suite)

Baignade

- J'autorise mon enfant à se baigner dans une piscine privée.
- Je n'autorise pas mon enfant à se baigner dans une piscine privée.

Mon enfant doit porter des flotteurs :

- Non
- Oui, mon enfant devra porter des flotteurs, ballon de flottaison ou ceinture de sécurité, que je fournirai lors de baignade en piscine.

Sac à dos

Dans le sac à dos de votre enfant, il y a toujours :

- Dîner froid ou chaud, un micro-onde est disponible pour faire réchauffer les dîners.
Nous vous recommandons tout de même de mettre un refroidisseur de type « Ice Pack » dans la boîte à lunch de votre enfant si celui-ci reste à dîner;
- Bouteille d'eau (OBLIGATOIRE);
- 2 collations (matin/après-midi);
- Crème solaire;
- Casquette ou chapeau;
- Espadrilles;
- Imperméable et bottes de pluie (lors des journées pluvieuses);
- Costume de bain, serviette de plage;
- Vêtements de rechange.

***Identification des objets personnels**

Tous les vêtements et effets personnels de votre enfant doivent être identifiés. **Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.** Tous les objets non récupérés à la dernière journée du terrain de jeux seront déposés à un service d'entraide.

Code de vie

- * Le respect des animateurs, de vos compagnons de jeux et du code de vie en tout temps;
- * Écouter les animateurs lorsque ceux-ci demandent le silence, donnent des consignes et expliquent les jeux;
- * La politesse est de mise en tout temps : « S'il vous plaît » et « Merci », deux mots doux et magiques à intégrer à votre vocabulaire;
- * Aucun blasphème n'est accepté;
- * Aucun coup, injure, bataille ne seront tolérés;
- * En AUCUN temps vous ne partez du site du terrain de jeux sans l'autorisation des animateurs. Si vous devez quitter plus tôt, vous devez avoir une autorisation parentale;
- * Suivre le groupe lors des déplacements;
- * Pour les enfants qui se déplacent à bicyclette, il est interdit d'utiliser celle-ci lors des heures du terrain de jeux;
- * Respecter les limites du terrain de jeux;
- * Respecter le matériel;
- * Respecter les heures d'arrivée et de départ. Le terrain de jeux débute à 9h00 et se termine à 16h00 / (service de garde : 7h00 à 9h00 et 16h00 à 17h30);
- * **Sourire, bonne humeur et bonne participation sont de mise;**
- * Les comptoirs, les chaises, les bancs, les clôtures, les tables, etc., autant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on les laisse tranquille... Cela évite de multiples blessures!
- * Le partage et l'échange de collations et de repas sont interdits;
- * Le port de vêtements de sport est obligatoire. Je m'habille en conséquence de la température et des activités de la journée.

N'oubliez pas qu'un mauvais comportement et le non-respect du code de vie entraînent automatiquement des mesures disciplinaires :

- Rencontre avec l'animateur et comportement transmis à la responsable du terrain de jeux;
- Rencontre avec le responsable, parents informés et manque d'une activité pendant les heures du terrain de jeux;
- Rencontre avec le responsable, parents informés et manque d'une sortie;
- Rencontre avec le responsable, parents informés et enfant retiré du terrain de jeux.

Pour les parents :

Lorsque votre enfant s'absente du terrain de jeux, **il est de votre responsabilité** d'en aviser le responsable et le moniteur. Cela permet de faire un meilleur suivi, de maximiser l'organisation de la journée et de s'assurer que l'enfant est en sécurité.